

Demande de location pour une place de parc ou garage

Les champs avec une étoile (*) sont obligatoires.

N° de référence*:	_____	No place/garage*:	_____
Adresse (rue et n°)*:	_____	Loyer mensuel*:	_____CHF
Nom du locataire actuel*:	_____	Marque véhicule*:	_____
Date d'entrée souhaitée*:	_____		

Prenez-vous le bail sous votre nom ou une société* : Nom propre Société

(*Cochez ce qui convient)

Le preneur de bail

Nom et prénom*:	_____	
Société*:	_____	
Adresse actuelle complète*:	_____	
A cette adresse depuis le*:	_____	
Etat Civil*:	_____	
Date de naissance*:	_____	
Nationalité*:	_____	Type permis séjour : _____
N° de tél. privé*:	_____	
N° de tél. professionnel :	_____	
N° de tél. mobile *:	_____	
Adresse e- mail *:	_____	
Profession*:	_____	
Nom / adresse de l'employeur *:	_____	
Engagé depuis le*:	_____	
Salaire mensuel net*:	_____	
Remarques :	_____	



Ville de Vevey
Service Bâtiments, Gérance
et Energie
Case postale
1800 Vevey

Ouverture du guichet le matin de 08h00 à 12h00
Rue du Simplon 16 (2e étage)
Tél. : 021 925 53 35 - e-mail: gerance@vevey.ch

Coordonnées bancaires

Nom de la banque : _____ IBAN : _____

Liste des documents à fournir (récents, datant de moins de 1 mois):

- copie des 3 dernières fiches de salaire ou dernier bilan si entreprise
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- une copie du titre de séjour

**LE DOSSIER DOIT ÊTRE REMIS EN UNE FOIS ET COMPLET AFIN D'ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION.
IL DOIT ÊTRE ENVOYÉ PAR COURRIER POSTAL OU DÉPOSÉ DIRECTEMENT À NOTRE GUICHET
DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H00 À 12H00.**

Lieu et date : _____, le _____

Nom(s) et signature(s) : _____

En cochant cette case *

Le(s) soussigné(s) confirme(nt) l'exactitude des indications fournies. Si ultérieurement elles devaient s'avérer intentionnellement fausses, le bailleur se réserve le droit de dénoncer le contrat immédiatement pour juste motif.

En cochant cette case *

Le(s) soussigné(s) accepte que le service Bâtiments, Gérance et Energie de la ville de Vevey détienne les données personnelles à des fins d'établissement d'un potentiel bail à loyer. En cas de non retenue du dossier, les documents peuvent être retirés à nos bureaux dans les 15 jours suivant la décision. Dans le cas contraire, lesdits documents seront détruits.